

Anticipation des éventuelles opérations de délestage électrique à compter de janvier 2023

La mise en œuvre de délestages électriques est envisagée à compter du mois de janvier 2023, dans l'objectif d'éviter un déséquilibre du système électrique national. Il s'agirait de coupures électriques programmées d'une durée d'environ 2 heures consécutives qui affecteront des portions de départements. Une information précise sera donnée à la population la veille vers 17h. Ces coupures pourraient concerner les phases de pics de consommation électrique, c'est-à-dire les jours de semaine, sur les créneaux horaires indicatifs de 8h à 13h et de 18h à 20h. Il n'est pas prévu, à ce stade, que des coupures puissent avoir lieu de manière totalement inopinée.

Dans ce contexte, il est conseillé :

- De s'inscrire sur le site Alerte vigilance coupures accessible depuis le lien suivant: <https://www.moncowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure>
- Lorsqu'une coupure est annoncée la veille, prendre les mesures adaptées en termes de reports éventuels de RDV et de mise en sécurité des locaux.
- De procéder à des sauvegardes informatiques régulières de ses dossiers patients et toute mesure adaptée pour éviter des dysfonctionnements liés à une coupure non anticipée.

Il serait également utile de prévenir les patients qu'en cas de délestage électrique sur une zone géographique donnée :

- Les établissements dotés de services d'accueil des urgences et/ou de services de maternité ne seront pas soumis au délestage
- Les patients seront incités en cas de situation urgente à utiliser le 15 ou, en cas de dysfonctionnement du 15, le 112 (*)
- En cas d'impossibilité d'utiliser ses téléphones ET en cas de situation urgente, des postes de garde équipés de moyens de communication seront mis en place par les services préfectoraux.

Les patients en situation de fragilité et/ou leurs aidants devront donc être particulièrement invités à s'inscrire au site <https://www.moncowatt.fr/inscription-alerte-vigilance-coupure> pour prendre les mesures adaptées en temps utile.

(*)Le déploiement du 112 n'est pas encore effectif pour l'instant et une communication sera faite à ce propos le moment venu.



Direction de l'offre de soins
241, rue Garibaldi
CS 93383 - 69 418 Lyon Cédex 03
www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

**Conseil Départemental de l'Allier
de l'Ordre des Médecins**
2 BD DE LATTRE DE TASSIGNY
B.P. 92724 – 03207 Vichy cedex
Tél. 04.70.98.20.52 – Fax. 04.70.31.18.26

« Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Ordre des Médecins sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données les concernant, qu'elles peuvent exercer par courrier postal ou par courrier électronique. »